

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 94-329 du 20 Octobre 1994

Chargeant Monsieur Fassassi Adam YACOUBOU, Ministre du Commerce et du Tourisme de l'intérim de Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre de la Culture et des Communications pour compter du 03 Octobre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions de Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 03 Octobre 1994, Monsieur Fassassi Adam YACOUBOU, Ministre du Commerce et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et des Communications pendant l'absence de Monsieur Marius FRANCISCO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Octobre 1994

Pour le Président de la République, le Ministre d'Etat à la Présidence de la République Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES  
16 DEPARTEMENTS. 6 JORB 1.-